

Notre consommation d'électricité

Le comité consultatif développement durable s'est réuni par 2 fois cette année pour travailler sur l'éclairage public et, plus largement, sur la réduction de la consommation d'électricité.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'éclairage public comprend l'éclairage de la voirie (routes, places et parkings) et l'éclairage des bâtiments communaux comme la mairie, les salles de sport, les écoles, le théâtre...

QUELQUES CHIFFRES :

En 2017, les factures d'électricité payée par la commune s'élèvent à 102 000 euros. L'éclairage public voirie représente 45% de la dépense quand 55% sont représentés par l'éclairage et le chauffage des bâtiments. Vous trouverez ci-dessous la répartition de la consommation.

QUEL EST NOTRE OBJECTIF ?

Nous souhaitons **réduire notre consommation d'énergie** en travaillant en parallèle sur

- **L'éclairage de la voirie.** Nous souhaiterions connaître votre avis et nous sollicitons votre réponse

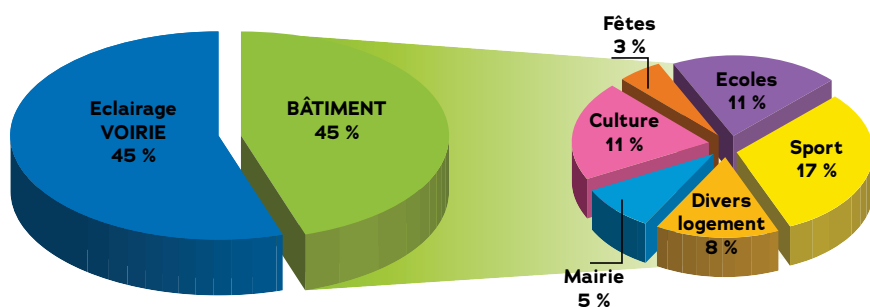
au questionnaire ci-contre afin de réduire l'éclairage public tout en conservant notre qualité de vie.

- **La consommation d'électricité des bâtiments.** Nous souhaitons vous la rendre visible au travers d'affichages et d'articles dans ce bulletin. Nous souhaitons aussi et surtout sensibiliser les utilisateurs des divers bâtiments et structures car nous ne réduisons notre consommation que si nous travaillons ensemble.

QUELS SONT NOS OUTILS ?

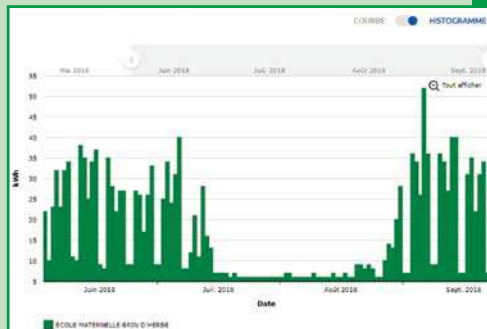
Depuis fin 2017, les compteurs électriques passent progressivement à des compteurs communicants Linky. Notre parc de 100 compteurs a été remplacé à 60 %. Ces compteurs communicants vont nous permettre de suivre la consommation de façon précise et pouvoir vous relayer l'information afin que nous partagions tous nos progrès.

Consommation d'électricité - Année 2017

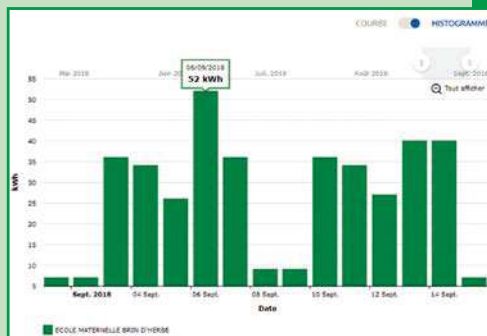


Voici un exemple de données que nous pouvons obtenir sur le site internet ENEDIS collectivité :

École maternelle Brin d'Herbe



Consommation de juin à septembre



Zoom sur 2 semaines de consommation

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous aussi, en tant que particulier, et sous réserve que votre compteur ait été remplacé par un compteur Linky, vous pouvez suivre votre consommation d'électricité en temps réel. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site :

<https://espace-client-connexion.enedis.fr> et de vous y inscrire.

Nous vous donnons rendez-vous sur le prochain magazine d'information communale de janvier. D'ici là, nous comptons sur vos avis éclairés.

Pour le Comité Développement Durable,
Anne LANSON-PEYRE
de FABREGUES